



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2777

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération Lyonnaise (SEPAL) - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme lehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhrlich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

**Conseil du 27 avril 2018**  
**Délibération n° 2018-2777**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération Lyonnaise (SEPAL) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 12 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La création du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) a été autorisée par arrêté préfectoral n° 91-1804 du 24 juin 1991. Cet établissement public avait alors vocation à réviser le schéma directeur de l'agglomération lyonnaise (SDAL).

Initialement créé pour une durée de 5 ans, le SEPAL a été maintenu en vigueur après l'approbation dudit schéma, conformément aux dispositions de l'article 74 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

La loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) impliquant l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) en lieu et place du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, il a été décidé par arrêté préfectoral n° 202-2237 du 24 juin 2002 que le SEPAL assumerait les compétences d'élaboration, d'approbation, de révision, de modification et de suivi du SCOT ou du document en tenant lieu ainsi que de tous documents dont l'élaboration, la modification ou la révision lui seraient confiés conformément à la législation en vigueur.

Le SEPAL a fait évoluer ses statuts en 2015 pour devenir un syndicat mixte ouvert en intégrant la Métropole de Lyon en lieu et place de la Communauté urbaine de Lyon.

**II - Modalités de représentation**

Le SEPAL est composé de :

- la Métropole,
- la Communauté de Communes de l'est lyonnais (CCEL),
- la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO).

Le SEPAL est administré par un comité syndical, conformément à l'article L 5721-2 du code général des collectivités territoriales. Ce comité est composé de délégués titulaires désignés par l'assemblée délibérante de chaque adhérent sur les bases suivantes :

- la Métropole dispose de 18 délégués titulaires,
- la CCEL dispose de 4 délégués titulaires,
- la CCPO dispose de 4 délégués titulaires.

Par ailleurs, chacun des 3 membres désigne 4 délégués suppléants.

Par délibérations n° 2014-0024 du 15 mai 2014 et n° 2015-0469 du 6 juillet 2015, le Conseil a procédé à la désignation de ses représentants au sein du comité syndical du SEPAL :

- membres titulaires :

. MM. Collomb Gérard, Sécheresse Jean-Yves, Gomez Stéphane, Longueval Jean-Michel, Sannino Ronald, Mme Brugnera Anne, M. Forissier Michel, Mme Pouzergue Clotilde, MM. Charmot Pascal, Petit Gaël, Mme Glatard Valérie, M. Bousson Denis, Mme Vullien Michèle, MM. Lung Richard, Da Passano Jean-Luc, Mme Peytavin Yolande, M. Charles Bruno, Mme Panassier Catherine ;

- membres suppléants :

. Mme Lecerf Muriel, MM. Cochet Philippe, Piegay Joël, Vaganay André.

Mmes Peytavin Yolande et Vullien Michèle ayant souhaité démissionner de leur représentation au sein du SEPAL, il est proposé au Conseil de désigner 2 nouveaux représentants titulaires au sein du comité syndical du SEPAL ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

#### **DELIBERE**

**Désigne** mesdames Sarah PEILLON et Gilda HOBERT en tant que représentants titulaires de la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du comité syndical du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL).

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.**